

UFR de physique Paris Diderot – Conseil des enseignements

Compte-rendu de la séance du 23 mai 2017

Présents/absents

Ordre du jour :

- 1) Discussion sur la mise à plat des PCC suite et fin
- 2) Discussion candidatures appels d'offre (C. Derec et D. Abi Haidar pour la responsabilité EDT L3-M1, L. Menard pour la responsabilité L1-L2 et C. Roucelle pour la responsabilité de la mention L
- 3) Bilan de la première année du tournoi de Physique (A. Daerr)
- 4) Points foire (Julien)
- 5) Divers : Proposition procédure M2, MCC

- 1) Discussion sur la mise à plat des PCC

Suite et fin (3^{ème} séance) de la discussion sur la réévaluation des PCC.

- a) PCC niveau M1

On commence par les conclusions des rapporteurs, D. Marshall et D. Steer sur les PCC : MEEF, agrégation interne, ISUPFERE, ASP (EIDD) et Res Fil-Phys-M1 (responsabilité du M1 PFSI).

L'agrégation interne est jugée moins lourde que MEEF pour actuellement la même PCC de 24h.

La PCC ISUPFERE concerne la formation d'ingénieur en alternance en commun avec le CNAM, l'Ecole des Mines et Paris Diderot. Jugée plus lourde que les deux PCC précédentes. Actuellement 24h.

La PCC ASP (Architecture des structures physiques pour l'EIDD) correspond à une grosse charge de travail actuellement rémunérée 48h. La formation de l'EIDD est séparée en trois parcours adossés chacun plus spécifiquement à un UFR, ASP correspondant à la physique.

La responsabilité du M1 est aussi un travail important, actuellement 36h.

Discussion du CENS : J. Browaeys, corroboré par M. Cacciari, indique que la PCC ISUPFERE n'est peut-être pas aussi time-consuming qu'il n'y paraît. D. Marshall

indique que leur appréciation est basée sur le déclaratif ce qui induit potentiellement un biais dans l'évaluation de la PCC.

b) PCC niveau M2

Les conclusions des rapporteurs, S. Ducci et A. Tonazzo, sont présentées et discutées.

Les PCC de responsabilité pour AAIS, DQ, MEEF, NPAC et SBCP sont chacune de 24h, ICFP de 12h car l'investissement de l'UFR de physique y est moindre.

Les parcours pro AF (acoustique et fluide), IPE (ingénierie Physique des Energies) et SC (systèmes complexes) donnent lieu à 48h de PCC car ce sont des double-parcours Recherche-pro.

Lors de la discussion, on mentionne le statut des PCA qui sont des décharges attribuées directement par l'université. Cependant, le statut de l'UFR de physique (globalement en sous-service) fait que l'université ne rembourse pas dans les faits les heures correspondantes aux PCA.

Pour les écoles doctorales :

La PCC responsabilité de l'EDPIF est de 48h. Bien qu'il soit indiqué « correspondant de l'EDPIF » sur la description de la PCC, le travail réel est plus celui d'un(e) directeur(trice) adjointe. Les 48h sont aussi justifiées par le nombre important d'étudiants à gérer.

Une demande de +8h est formulée pour cette PCC par la détentrice actuelle.

La PCC responsabilité de l'ED Astronomie & Astrophysique (ED 127) est aussi de 48h. La proposition des rapporteurs est d'augmenter aussi de +8h si on augmente EDPIF.

Une demande d'ouverture de PCC de 24h a été formulée par S. Mei pour le travail de correspondant de l'ED Astronomie & Astrophysique (ED 127). S. Mei avait déjà cette responsabilité les années précédentes mais sans PCC associée car membre de l'IUF.

Les 24h de PCC pour la correspondance de l'ED STEPUP paraissent un peu surévaluées en considérant les missions décrites dans la fiche et en comparant à l'ED127.

c) Autres PCC

La présidence du CENS donne droit à 36h de PCC. Un passage à 48h est suggéré.

Pour la direction adjointe (bâtiment Condorcet), les 24h de PCC paraissent peu par rapport à la quantité de travail. Il est souligné que la situation actuelle est particulièrement difficile mais pourrait être conjoncturelle.

Une proposition est faite de changer l'intitulé de la PCC en responsable d'un équipement pédagogique.

Pour la foire, la PCC est de 64h+64h.

d) Discussion générale et décisions du CENS

Le bilan et les propositions des rapporteurs étant connues, on passe à la discussion générale.

Celle-ci débute par les PCA. Actuellement, il y a 1180h de PCC pour 530h de PCA.

I. Boucenna propose qu'on incite G. Leo, en tant que directeur de l'EIDD, à insister auprès de l'université pour le paiement à l'UFR des PCA correspondant à l'EIDD.

La PCC tuteur des missionnaires est discutée. A. Sacuto rappelle qu'elle consiste à s'occuper de sélection puis de suivre les missionnaires affectés à l'UFR.

Une discussion s'engage sur la répartition des heures entre les trois licences pro puisque l'une d'elle est co-organisée par un autre UFR (SDV pour biophotonique). Les difficultés actuelles avec SDV sont cependant un argument (I. Boucenna) pour ne pas changer.

Le CENS décide donc de laisser inchangées les PCC des trois licences pro (TPE, AnaMat et BIO) à 48h chacune.

La discussion se développe autour des critères pour évaluer une PCC : nombre d'étudiants, nombre de dossiers, etc. Aucun critère comptable ne satisfait le CENS qui souhaite une évaluation plus qualitative.

La responsabilité CPGE-Magistère est présentée (A. Sacuto) : il s'agit de réaliser un travail de prospective pour attirer les étudiants de classe préparatoire vers la L3 et le magistère (qui existe encore mais ne donne pas lieu à des enseignements spécifiques). Des missionnaires ont été utilisés cette année

mais il semble (J. Browaeys) que cela ne sera plus possible à partir de l'année prochaine.

Finalement, décisions du CENS :

Responsabilité TP : passe de 56h à 48h

ERASMUS disparaît et devient Développement à l'international avec une PCC de 24h, il faudra lancer un appel d'offre

MedPhy : passe de 0h à 12h

Tutorat : passe de 24h à 12h

Resp. CPEI : 36h (inchangé)

Resp. L3 : 36h (inchangé)

Répartition des enseignements (Emploi du temps) : passe de 36h à 24h

Responsabilité CPGE – Magistère : 24h (inchangé)

Commission de suivi : inchangé (2*15h)

Concernant l'organisation des PCC pour la licence, L. Lanco (absent de la réunion mais a communiqué ses propositions par écrit) préconise la création d'une commission d'admission et d'orientation qui aura pour tâche de gérer les demandes « standard » (e-candidat, études en France, CPGE conventionnées, réorientations semestrielles, recours, procédures complémentaires) mais également de procéder à une orientation active sous la forme d'un avis pédagogique pour les candidatures APB afin d'en motiver certains et d'en dissuader d'autres.

Les critiques contre cette proposition sont que cette commission n'aura peu ou pas d'impact sur le choix des étudiants et sur leur implication réelle une fois qu'ils sont acceptés. Le CENS décide néanmoins de donner sa chance à ce dispositif durant une année tout en se donnant les moyens de mesurer son efficacité (via une estimation de l'absentéisme en TD de L1 qu'il faudra s'appliquer à mesurer).

Le CENS décide donc de suivre la recommandation de L. Lanco et introduit deux nouvelles PCC pour une année et faire une estimation à la fin de l'année.

PCC membre 1 commission d'admission et d'orientation : 8h

PCC membre 2 commission d'admission et d'orientation : 8h

PCC membre 3 commission d'admission et d'orientation : 8h

(la/le troisième membre de cette commission et président(e) sera la/le responsable L1/L2).

Sinon, décisions du CENS :

Responsabilité L1-L2 : passe de 48h à 36h

Responsabilité Mention Licence : création d'une PCC à 24h

(la responsabilité Mention Licence est une nouvelle PCC, sur le modèle de la responsabilité master)

ISUPFERE : 24h (inchangé)

M1 MEEF : 24h (inchangé)

Agrégation interne : 24h (inchangé)

ASP (Architecture des structures physiques pour l'EIDD) : 48h (inchangé)

Resp. M1 : 36h (inchangé)

ED PIF : passe de 48h à 56h

ED AAIS (127) : passe de 48h à 56h

Correspondance ED AAIS : 24h

Correspondance ED STEP'UP chargée de la formation : passe de 24h à 18h

Responsabilité Master PFSI : 48h (+24h supplémentaires pendant deux ans justifiées par les discussions avec Paris 6)

Directeur Adjoint de l'UFR en charge du bâtiment : passe de 24h à 36h durant la période d'absence d'Alain Roger

Demande de PCC pour direction adjointe du LIED : pas acceptée

PCC pour responsabilité ATER : pas acceptée

2) Discussion candidatures appels d'offre

Deux candidatures pour emploi du temps : Caroline Derec, Darine Abi Haidar.

C. Derec est élue par le CENS responsable de la répartition des enseignements (emploi du temps).

L. Ménard est élu responsable du L1/L2, C. Roucelle est élue responsable de la Mention Licence.

3) Bilan de la première année du tournoi de physique

A. Daerr présente le bilan de notre première participation au tournoi international de physique (IPT).

L'équipe de notre UFR était composée de 6 étudiants, 4 L3 et 2 M1 sélectionnés conjointement par A. Daerr et les responsables de filières.

L'équipe a dû préparer 10 problèmes de physique à l'intitulé très ouvert

*Exemple : **Aurora.** — Construct an experimental setup to simulate the aurora borealis in the laboratory. You should describe the theory behind its operation and give limits for the minimum possible size of your experimental apparatus.*

Le tournoi lui-même a eu lieu en janvier, articulé autour des 10 problèmes, et notre équipe a rencontré les autres équipes d'universités et d'écoles. Elle a fini brillamment à la 8^{ième} place sur 9 équipes, ce qui n'est pas si mal pour une première participation.

La préparation du tournoi a été partiellement intégrée dans l'UE Phy-Exp de L3 ce qui a créé une dynamique positive pour l'IPT. Durant le semestre, 7 trinômes de L3 ont travaillé sur les problèmes de l'IPT fournissant à l'équipe de Paris Diderot données expérimentales et interprétations.

Le tournoi lui-même a été très apprécié par les étudiants, à la fois les membres de l'équipe, mais aussi des étudiants de physique en L3/M1 venus soutenir l'équipe Paris 7.

Les propositions d'A. Daerr pour la suite sont de développer plus en profondeur l'intégration dans Phy-Exp et d'éventuellement passer à deux team-leaders comme cela se fait à Paris 11 par exemple.

La discussion qui suit insiste sur le fait de mieux impliquer les enseignants-chercheurs de Phy-Exp.

Le CENS décide de prolonger l'expérience sans changement et de refaire un point l'année prochaine.

La PCC associée est toujours de 60h.

La discussion sur l'IPT déborde sur la question de l'accès aux salles de TP en dehors des temps propres d'enseignement. C. Py demande s'il ne serait pas possible aussi de laisser les étudiants utiliser les salles de TP par exemple lorsqu'ils veulent avoir accès à MatLab.

C'est un point à discuter avec les ITA concernés.

4) Points foire

1.— Les demandes de modification de service sont toujours listées dans le document adéquat. Il y en a plusieurs qui sont arrivées.

05-17	Exercice	CENS	Foire	Niveau	Cursus	Intitulé	Δ (hTD)	Qui
05-17	17-18	Oui	Oui	L1	SDV	Physique pour les Prépa Agro 2 (S5)	-2	Boucenna
05-17	17-18	Oui	Oui	L1	SDV	Physique pour les Prépa Agro 3 (S6)	-2	Boucenna
02-17	16-17	Oui	Oui	L2	CPEI	Préparation aux concours CPEI semestre 2	+11	Vasanelli
05-17	17-18	Oui	Oui	L3	Biophotonique	Optique pour biologistes	-81	Amanti
05-17	16-17	Non	Non	L3	Physique	Stages L3	+24	Buhler
05-17	17-18	Non	Non	L3	Physique	Stages L3	+24	Buhler
05-17	17-18	Oui	Non	L3	TPE	Fluides 36GU10PE	+18	Herbert
05-17	16-17	Non	Non	M1	Physique	Stages M1	+12	Buhler
05-17	17-18	Non	Non	M1	Physique	Stages M1	+12	Buhler
05-17	17-18	Oui	Non	M1	USTH	multiples UE (cf. onglet USTH)	+20	Giraud-Héraud
05-17	17-18	Oui	Non	M1	Physique	Matière condensée	+0	Mora
05-17	17-18	Non	Non	M1	FIP	Élasticité S1 (option)	+27	Andreotti
03-17	16-17	Oui	Oui	M2	NPAC	Physique des Neutrinos	+5	Kouchner
05-17	17-18	Oui	Oui	M2	OSAE	TP instrumentaux 36PU02OS	+42	Rousset
05-17	17-18	Oui	Oui	M2	AAIS	Magnétohydrodynamique astrophysique	+23	Corbel
05-17	17-18	Oui	Non	M2	SC	Processus stochastiques 36PU04MS	+2	Carn
05-17	17-18	Oui	Non	M2	SC	Outils Mathématiques pour la Physique	-59	Carn
05-17	17-18	Oui	Non	M2	SC	Théorie Quantique des Champs SC	-29	Carn
05-17	17-18	Oui	Non	M2	SC	Experimental soft-matter : objects and methods	-26	Carn

Remarques :

- Modification L1/L2 infimes, rectifications purement techniques déjà mises en place et validées.

- L3-Biophotonique : Le département SDV n'aide pas cette formation, aucune candidature de biologistes. L'an passé le cycle de mise à niveau (81h) a été utilisé pour une unique étudiante, ce qui constitue une allocation sub-optimale des moyens de l'UFR. L'an prochain, donc, pas d'ouverture aux biologistes. Cette décision n'est pas irréversible, dans la mesure où Maria Amanti arrive à recruter, par d'autres moyens (Paris 5 ?), des biologistes.
- Stages L3 et M1. L'an passé le CENS avait décidé d'un forfait de 60h en L3, et 30h en M1, sur la base de 0,8h par étudiant.e. En 2016-2017, il y avait un peu plus d'étudiant.e.s que prévu, mais d'après Guillaume Blanc présent, cela ne change pas grand-chose, car il y a toujours de nombreux étudiant.e.s fantômes. **Les forfaits de 60h en L3 et 30h en M1 semblent raisonnables et sont donc maintenus pour 2017-2018.**
- USTH : peu de visibilité sur cette formation. Est-elle ouverte aux EC dans la foire ? Quels sont les retours sur investissement ? **20h sont accordées pour l'enseignement d'orbitographie, sur les 36h demandées.**
- TP de Matière condensée : Un sixième poste de TP aurait été créé comme prévu, mais les fluctuations du nombre d'étudiant.e.s étant ce qu'elles sont, on conserve le format temporaire de l'an passé (il devait être réduit). Cependant en fonction du nombre d'étudiant.e.s à la rentrée de septembre, il sera possible, le cas échéant, de faire des ajustements à la baisse.
- M1 FIP : au vu des relations détériorées entre l'ENS et P7 (EUR), il n'est pas apparu souhaitable d'abonder dans cette formation. Selon Matteo Cacciari, il est nécessaire de ré-évaluer l'ensemble de la participation de P7 aux formations de l'ENS, comme à d'autres formations extérieures d'ailleurs.
- M2 NPAC : modification purement technique et minime.
- M2 AAIS/OSAE : après lecture des demandes, qui étendent l'influence de P7 sur ces Masters, la modification est acceptée.
- M2 SC : Florent Carn explique qu'à l'occasion de la fusion de deux parcours et d'une rationalisation, il fallait effectuer un ré-équilibre entre P7 et P11, qui apportait de nombreux étudiant.e.s mais ne proposait pas d'enseignement dans les mêmes proportions.

2.— La foire propose d'appliquer les décisions votées en 2011 par le CA de l'université, à savoir une décharge de 40 hTD pour les MCF entrants les deux premières années. Auparavant c'était 48h en une fois, "pour raisons de service", raisons qui n'existent plus. Lorsque les recrutements de MCF étaient de 10 par an, le coût était prohibitif pour l'UFR, explique Matteo Cacciari.

Désormais, à raison de 2 ou 3 recrutements par an, il est possible de s'occuper davantage de la carrière des MCF nouvellement recrutés. On propose donc 48h de « décharge » pour les MCF nouvellement recrutés. Adoption à l'unanimité.

3.— Un problème récurrent de la foire, qui consomme beaucoup de temps et empêche un calcul automatique des services globaux des enseignants, est la multiplicité des modes de calculs des services lorsque des réductions officielles sont mises en place : CRCT, délégations, temps partiel, PCA, etc.

Considérons les arrêtés de la présidence réduisant le service. Soit alpha le taux de réduction du service, et r la réduction de service. Il est indiqué sur les arrêtés de la présidence :

- le service légal est 192 hTD ;
- le service réduit vaut $192 \cdot \alpha$;
- la réduction r du service, $r = 192 \cdot (1 - \alpha)$.

Il y a 4 formulations possibles pour la définition du service selon l'UFR de Physique. Un mix de ces formulations a été jusqu'à présent utilisé, sans cohérence d'ensemble. La foire propose de passer à la formule 4.

1. $180 \cdot \alpha = 180 - 0,9375 \cdot r$

De nombreuses réductions étaient comptées ainsi jusqu'à présent.
Problème : le seuil minimum de service à 64 hTD, atteint pour $\alpha < 0,356$. Seuil qu'il faut corriger au cas par cas.

2. $180 - r = 192 \cdot \alpha - 12$

Les PCA étaient prises en compte ainsi. C'est plus favorable aux EC que la méthode 1.

Problème : le seuil minimum de service de 64hTD est atteint pour $\alpha < 0,366$. Seuil qu'il faut corriger encore au cas par cas.

3. $192 \cdot \alpha = 192 - r$

La formule « légale ».

4. $174 \cdot \alpha + 6 = 180 - 0,90625 \cdot r$

Cette formule interpole entre les 64h minimales et les 180h communes. L'intérêt est qu'une formule unique, linéaire, permet de traiter tous les cas. La linéarité permet également un calcul simple lorsqu'il y a cumul des fonctions (CRCT+PCA, etc.). Si le service de référence UFR est fixé à une autre valeur S que les 180h, alors la formule générale devient :

$$S - (S/128 - \frac{1}{2}) \cdot r = (3S/2 - 96) \cdot \alpha + 96 - S/2$$

Pour un alpha de 80 % (handicap/temps partiel) :

1. 144 hTD
2. 142 hTD
3. 154 hTD
4. 145 hTD

La méthode 4 ne rajoute donc qu'une heure au service par rapport au calcul de l'an passé.

Pour un alpha de 50 % :

1. 90 hTD (le cas des CRCT jusqu'à présent)
2. 84 hTD (le cas des PCA jusqu'à présent)
3. 96 hTD (le cadre statutaire par défaut)
4. 93 hTD (la règle proposée)

Pour un alpha de 33%, on a pour toutes les méthodes 64 hTD, limite légale confirmée par vote en CUFR.

Le CENS approuve la formule 4 à l'unanimité.

5) Divers

I. Boucenna, M. Cacciari et S. Ducci proposent la procédure suivante pour le changement de responsable de M2 :

- 1) ouverture de l'appel d'offre pour la responsabilité vacante
- 2) analyse des candidatures et choix du candidat.e effectués par la responsable de mention de master, la présidente du CENS et le directeur d'UFR, en collaboration avec l'ancien.ne responsable de la spécialité concernée
- 3) information au CENS du choix effectué

Le CENS valide cette proposition de procédure.